

Suivez le Bac professionnel

BAC PRO



À LA RENTRÉE

Un Ipad pour chaque nouvel étudiant !

AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

EN APPRENTISSAGE
APRÈS UNE 3^{EME} OU UN CAP
(exemple : CAP jardinier paysagiste aux Établières)



MÉTIERS TECHNIQUES

Métiers visés :

- Ouvrier paysagiste qualifié
- Chef(fe) d'équipe d'entretien des espaces verts
- Jardinier(ère) paysagiste
- Jardinier paysagiste d'intérieur
- Agent technique environnement
- Entrepreneur de travaux paysagers

Au sein de collectivités territoriales,
d'entreprises de travaux paysagers...



NIVEAU ET DURÉE



FORMATION À PARTIR DE LA 2^{NDE}
(EN 3 ANS)

TAUX DE RÉUSSITE :

Retrouvez tous nos chiffres sur notre site internet.

L'organisation de la formation

- **2nde Bac pro** : nature, jardins, paysage et forêt (NJPF), 17 semaines en centre de formation + 35 semaines en entreprise
- **1^{ère} Bac pro** : 20 semaines en centre de formation + 32 semaines en entreprise
- **Terminale Bac pro** : 20 semaines en centre de formation + 32 semaines en milieu professionnel
- **La formation peut être complétée** par un brevet professionnel (BP), un certificat de spécialisation (CS) ou par un autre Bac professionnel du secteur.



Suivez le Bac professionnel...

AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

PROGRAMME

MODULES D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL

- Construction d'un raisonnement scientifique autour des questions du monde actuel
- L'exercice du débat à l'ère de la mondialisation
- Construction et expressions des identités culturelles et professionnelles
- Actions et engagements individuels et collectifs dans des situations sociales

MODULES D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL (HORS PLURIDISCIPLINARITÉ)

- Dimensions écologiques, économiques et culturelles des aménagements paysagers
- Dimensions organisationnelles et économiques des chantiers d'aménagement paysager
- Mise en place et entretien de la végétation des aménagements paysagers
- Mise en place et entretien des infrastructures et des constructions des aménagements paysagers
- Choix, préparation à la mise en oeuvre et maintenance des équipements utilisés pour les aménagements paysagers
- Module d'adaptation professionnelle : conseils-ventes en aménagements paysagers

Modalités d'inscription

- **Avoir entre 15 et 30 ans.** Pas de limite d'âge pour la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) et certains publics particuliers.
- **Pour une entrée en 2nde Bac Pro** avoir 15 ans révolu à la date du début du contrat d'apprentissage (avant le 31 décembre).
Pour une entrée en 1^{ère} Bac Pro, avoir suivi une 2nde ou 1^{ère} générale, technologique ou professionnelle, avoir un CAP
- **Admission sur dossier, tests et entretien de motivation.** Le dossier est à télécharger sur notre site. Envoi par mail ou par courrier sur simple demande.
- **Formation en présentiel, accessible en formation continue.** Non accessible par la VAE. Nos équipes restent à votre disposition pour étudier votre projet de formation.



Les plus



- Le diplôme est délivré par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation après réussite des épreuves évaluées par des contrôles en cours de formation (CCF) et des épreuves nationales terminales.
- Délivrance du Brevet de secourisme (SST)
- Délivrance de l'Attestation de Conduite d'Engins en Sécurité (ACES) + Sécurité de Chantier et Conduite en Sécurité (CACES R482)
- Un module d'adaptation professionnelle (MAP) : Gestion d'une équipe autour d'un chantier
- Des Enseignements à l'Initiative de l'Établissement (EIE) : Élaborer un projet professionnel et initiation à l'agroécologie appliquée au potager
 - Des enseignements en pluridisciplinarité
- L'implication dans des chantiers écoles permettant la réalisation d'aménagement
 - Des intervenants professionnels spécialisés
- Une plateforme de travaux pratiques en paysage

Contact

Lycée des Établières
Route de Nantes - BP 609
85015 La Roche-sur-Yon cedex

ecole.laroch@etablieres.fr
www.etablieres.fr
0970 808 221 (numéro non surtaxé)



En partenariat avec :



Poursuite d'étude possible : Bac pro agroéquipement, BTS aménagements paysagers, BTS technico-commercial jardin et végétaux d'ornement, BP agroéquipement, conduite et maintenance des matériels, CS constructions paysagères, concepteur paysagiste, diagnostic et taille des arbres, maintenance des terrains sportifs ...) ou d'entrer directement sur le marché du travail.

Formation en apprentissage, en présentiel. Non accessible par la VAE
Validation de la formation complète uniquement. Pas de possibilité d'acquiescer des blocs de compétences selon le niveau d'entrée en formation. Pas d'équivalences ou de passerelles possibles



RENSEIGNEMENTS PRATIQUES LYCÉE

MÉTIERS DE
L'AGRICULTURE

Scolarité 2024-2025

4^{èmes}, 3^{èmes}, 2^{ndes} professionnelles, 1^{ères} et terminales professionnelles et STAV

	Interne *	Demi-pension (5 repas)	DP (4 repas)	Externe
Pension	2582 €	1100 €	881 €	-
Scolarité (dont cotisations, assurances et location de tablette)	830 €	830 €	830 €	830 €
Frais fixes (photocopies, transports, ...)	250 €	250 €	250 €	250 €
Total**	3662 €	2180 €	1961 €	1080 €

2^{ndes}, 1^{ères} et terminales générales

	Interne *	DP (5 repas)	DP (4 repas)	Externe
Pension	2582 €	1100 €	881 €	-
Scolarité (dont cotisations, assurances et location de tablette)	830 €	830 €	830 €	830 €
Frais fixes (photocopies, transport, ...)	150 €	150 €	150 €	150 €
Total**	3562 €	2080 €	1861 €	980 €

* Il n'y a pas d'internat le dimanche soir.

** Ces tarifs sont communiqués à titre indicatif, nous nous réservons le droit de les faire évoluer en fonction de la conjoncture. Provision frais variables : transports, sorties pédagogiques. Une régularisation sera effectuée en fin d'année scolaire.

Cotisation à ajouter à l'association culturelle et sportive : **40 €** à verser à la rentrée scolaire par **chèque bancaire à l'ordre de l'ASCE**. Objet : organisation de manifestations culturelles et sportives durant l'année pour les élèves du lycée. **Aucune facturation n'intervient durant l'année scolaire, tout est compris.**

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES LYCÉE

AIDE FINANCIÈRE
AUX FAMILLES

Nous sommes à votre écoute et vous proposons des solutions en matière d'aide financière pour favoriser l'accessibilité aux études. Voici celles dont vous pouvez bénéficier pour alléger le coût de la scolarité de votre enfant :

- **LES BOURSES NATIONALES DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE**, qui concernent les élèves du lycée, sont une aide du Ministère de l'Agriculture attribuée aux familles sous conditions de ressources. **Une simulation est à effectuer** au préalable sur le site interne <https://calculateur-bourses.education.gouv.fr>. Si vous répondez aux critères, le formulaire CERFA 11779*06 de demande de bourse est à télécharger sur <https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/> Quelques exemplaires seront également disponibles à l'accueil du lycée sur demande.
- **LA BOURSE AU MÉRITE** concerne les élèves déjà boursiers, issus de classe de troisième (générale ou technologique) ayant obtenu une mention Bien ou Très Bien au Diplôme National du Brevet. La constitution du dossier est effectuée en même temps que le dossier de bourses nationales. Un élève boursier au mérite conserve ce privilège pendant toute sa scolarité*. Les élèves déjà bénéficiaires de la bourse au mérite doivent le signaler au secrétariat afin de proposer une reconduction.
- **LE FONDS SOCIAL LYCÉEN (FSL)** est une aide exceptionnelle attribuée par le Conseil Régional et le Ministère de l'Agriculture. Chaque situation est étudiée par une commission d'attribution qui décide du montant alloué.
- **L'AIDE AU TRANSPORT** est versée par le Conseil Départemental aux élèves pensionnaires domiciliés en Vendée, aux élèves demi-pensionnaires domiciliés en Vendée, aux élèves pensionnaires ou demi-pensionnaires domiciliés hors Vendée (informez-vous sur le site internet du Conseil Départemental de votre département le plus rapidement possible). Cette aide concerne uniquement les collégiens de 4^e et 3^e et ne concernent pas les élèves externes.

* Sous réserve de résultats suffisants ou de modification par le Ministère.

Options facultatives

Ces tarifs sont communiqués à titre indicatif, nous nous réservons le droit de les faire évoluer en fonction de la conjoncture.

- **Équitation** (4^{ème} et 3^{ème}) : 2h d'équitation par semaine. Tarif : 1 080 € pour l'année.
- **Hippologie équitation** (de la 2^{nde} à la terminale) : 1h de théorie + 2h d'équitation par semaine, comprend une formation équi-chute. Tarif : 1 080 € pour l'année.
- **Hippologie arts et spectacles équestre** (de la 2^{nde} à la terminale) : 1h de théorie + 2h d'équitation par semaine, comprend une formation équi-chute. Tarif : 1 080 € pour l'année.
- **Hippologie équitation en sport étude équestre*** (de la 2^{nde} à la terminale) : les conditions d'entrée sont d'avoir le galop 5 et la licence**.
 - 1h de théorie + 4h d'équitation/semaine + renforcement musculaire. Tarif à l'année : 3 319 €*.

*Ce tarif ne prend pas en compte les frais de transports, d'hébergement et de restauration pour les concours de sauts d'obstacle prévus pour l'année, qui sont à la charge des familles. Les concours sont payés au centre équestre.

** Licence : de 25 € à 36 € selon l'âge.

- **Option sports de pleine nature / Canoë, Golf, Surf, VTT** : 3h par semaine. Tarif : 195 € pour l'année.
- **Animaux du monde - soin animalier** : 40h/an, soit un mercredi après-midi par mois. Tarif : 195 € pour l'année.
- **Autorisation de conduite de tracteur ou télescopique** : 1 module 240 € - 2 modules 380 €

Tous les élèves peuvent suivre ces enseignements facultatifs qui comptent pour leur diplôme.

Pour les élèves de 4^{ème} - 3^{ème}, ces options ne sont pas présentées au DNB.

À l'inscription, les élèves s'engagent pour toutes les options et pour toute l'année scolaire. Seul l'accident ou la maladie sera pris en compte pour une régularisation.